

Extrait du PCF : Communistes de Vénissieux

http://pcf.venissieux.org/Arretons-de-mener-les-salaries-en

Veninov et Alkor Venilia GmbH

Arrêtons de mener les salariés en bateau !

- Vénissieux -

Date de mise en ligne : jeudi 27 octobre 2011

Copyright © PCF : Communistes de Vénissieux

Une nouvelle fois l'audience au tribunal de commerce est reportée de 15 jours. On continue à prendre les salariés pour des "cons".

Le moment est venu pour le ministre de l'industrie et le gouvernement de prendre enfin leurs responsabilités.

Avec les salariés, les syndicats et le comité de soutien, nous allons décider d'actions nouvelles pour que cette entreprise puisse vivre.

Aujourd'hui nous sommes en état de légitime défense.

Veuillez trouver, ci-dessous, l'intervention d'Ayadi Assadi faite au nom des salariés de Veninov.

Cordialement

André GERIN

INTERVENTION DU REPRESENTANT DU CE AU TRIBUNAL DE NANTERRE

LE 25 OCTOBRE 2011

Monsieur ASSADI Ayadi

C'est en tant que représentant du Comité d 'Établissement VENILIA à Vénissieux dans le département du Rhône que je suis ici présent pour être entendu sur la tierce opposition déposée par la Société GORDON BROTHER EUROPE à l'encontre du jugement que vous avez rendu le 8 juillet 2011 concernant la Société ALKOR VENILIA GmbH.

Bien que le Comité d'Établissement n'est pas reçu la moindre information sur les motivations de la Société GORDON BROTHER EUROPE, je tiens à souligner trois points essentiels du rapport de l'expert du Comité d'Établissement. Ce rapport, je vous le remettrai comme je l'ai remis au Préfet de Région, M CARENCO, au ministre M BESSON ainsi qu'à la Société GORDON BROTHER EUROPE :

1/ La date de cessation des paiements serait antérieure au 1 novembre 2010. Ce point est décisif.

2/ La Société ALKOR VENILIA était déjà en cessation de paiement. La Société GORDON BROTHER EUROPE ne pouvait pas ignorer cette situation au moment de l'octroi du prêt de 9,7 millions d' Euros.

Copyright © PCF : Communistes de Vénissieux

3/ Y a t-il eu entente entre GORDON BROTHER EUROPE et ALKOR VENILIA ?

Les autres créanciers ont ils été floués ? Cette question est posée.

Si la cessation des paiements date d'avant le 1 novembre 2010, je soulèverai deux aspects :

’ Premièrement, dès le mois de mai 2010, le Comité d'Établissement de Vénissieux a été informé de graves difficultés de trésorerie, plusieurs fournisseurs n'étaient pas payés depuis plusieurs mois.

’ Deuxièmement, si la Société ALKOR VENILIA n'avait pas été sous le droit allemand, dès le mois de novembre 2010, dans le respect des droits français les salariés auraient saisie le Tribunal de Commerce en vue de faire prononcer une cessation des paiements, puisque les salaires de novembre 2010 ont été payés avec retard. Faute de pouvoir de saisir votre Tribunal, les salariés ont saisi le Conseil des Prud'hommes.

Y-a-t-il eu entente entre les dirigeants de la Société ALKOR VENILIA et la Société GORDON BROTHER EUROPE ? Nous sommes fondés à le penser. Que ce soit, par exemple, pour la centralisation des stocks sur l'Allemagne dès le mois d'août 2010 ou le limogeage du gérant de la Société ALKOR VENILIA dès qu'il a demandé que soit déposé le bilan.

Nous insistons pour que l'outil de travail, la marque, les stocks et tènement immobilier de Vénissieux soient la propriété d'ALKOR. Nous le disons parce que nous voulons une cession et le maintient de l'activité de production en France, sur le site de Vénissieux.

Une production industrielle de renommée européenne qui peut reprendre dans un délai le plus bref. Le sens de notre engagement en un mot : c'est l'emploi pour nos enfants et les générations futures.

Copyright © PCF : Communistes de Vénissieux